

FUMÉE ENVIRONNEMENTALE

Le Tabagisme - Activité 4

La fumée de tabac environnementale, ou fumée secondaire, est composée de la fumée expirée par un fumeur ainsi que la fumée libérée du bout incandescent d'une cigarette, d'une pipe ou d'un cigare. La preuve scientifique démontre clairement que les personnes exposées, de façon répétée, à la fumée secondaire sont plus susceptibles de développer des maladies liées au tabac.

Cependant, au Manitoba, il existe des lois et des arrêtés qui réglementent le tabagisme dans les lieux publics tels les restaurants, les bars, les centres communautaires.

Que connaissez-vous au sujet de la fumée environnementale? De quelle façon les membres de votre communauté sont-ils protégés de la fumée secondaire?

Directives :

1. Faire un remue-méninges avec les élèves pour faire ressortir leurs connaissances sur la fumée secondaire et les inscrire au tableau.
2. Demander aux élèves de :
 - Former des petits groupes.
 - Lire les feuilles « L'essentiel » reliées au tabac et le Quiz du TABAC.
 - Noter tout ce qu'ils ont appris de leurs lectures.
3. Discuter de cette activité en grand groupe et combler les lacunes d'information. Ajouter ces nouveaux renseignements à la liste.
4. Inviter les élèves à imaginer qu'ils sont soit **conseiller municipal**, **Chef** ou **conseiller de bande**. À partir de leurs connaissances de l'impact de la fumée secondaire sur la santé, leur demander d'élaborer des lois ou des arrêtés pour protéger les membres de leur communauté. Écrire ces lois et arrêtés sur un rouleau sous forme de proclamation et l'afficher dans la salle de classe.
5. Inviter les élèves à comparer les lois et les arrêtés qui existent dans leur communauté avec ceux qu'ils viennent de rédiger en contactant leur bureau municipal ou leur bureau de bande.
6. Inviter les élèves à partager leur proclamation avec les membres de leur famille.

